

Découvrir la loi ALUR à travers le dispositif du tiers demandeur et les secteurs d'information sur les sols (SIS) (SSP_07)

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'article 173 de la loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré des changements majeurs dans la gestion des Sites et Sols Pollués. Le dispositif du tiers demandeur permet au vendeur de transférer la réhabilitation du site à un aménageur permettant une gestion plus intégrée de la pollution.

Les secteurs d'informations sur les sols (SIS) permettent de référencer les terrains pollués sur lesquels des études de sols et de mesures de la pollution seront requises lors d'un changement d'usage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Maîtriser le contenu de l'article 173 de la loi ALUR ;
- Connaître les dispositifs du tiers demandeur et des SIS ;
- Maîtriser les étapes du tiers demandeur ;
- Connaître la procédure d'enregistrement d'un SIS ;
- Connaître les procédures à suivre lors d'un changement d'usage d'un SIS.

CONTENU ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

Début de la formation : 9 heures

- Présentation des participants (15 minutes)
- Identification des attentes (15 minutes)
- Présentation générale de l'article 173 de la loi ALUR (45 minutes)
- Tiers demandeur : Comment transférer la responsabilité de réhabilitation (1,5 heure)
- Déjeuner (1,5 heure)
- Les SIS : obligations réglementaires (1 heure 15) / changement d'usage (30 minutes)
- Cas d'étude (2 heures)
- Questions / réponses (30 minutes)
- La compréhension et l'acquisition des connaissances enseignées sont évaluées en continue durant la formation
- Un support par mail est fourni aux personnes présentes pendant 30 jours pour répondre à leurs questions
- Accès gratuit pendant 30 jours aux solutions numériques de TESORA

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC :

en formation initiale : étudiants en master environnement ou école d'ingénieurs
en formation continue : donneurs d'ordre publics et privés

PREREQUIS : Connaissance de base des normes NF X31-620 (1 à 4)

INTERVENANT : Benjamin PAUGET, PhD, Responsable R&D

DUREE : 1 journée de 9 à 17 heures 30 soit 7 heures de formation

LIEU : Arcueil (94) ou possibilité de formation interne à partir de 3 personnes

DATES : A déterminer selon les demandes

TARIFS : 690 euros HT incluant les frais de repas, la remise d'une clé USB avec l'ensemble du matériel pédagogique et une offre découverte des solutions TESORA

Renseignements : benjamin.pauget@tesora.fr